Règlement du déroulement du concours d'accés aux filières

Le contrôle d'identité du candidat se fait sur la base de sa Carte d'Identité Nationale (CIN) ou d'une pièce avec photographie justifiant son identité.

En cas d'oubli de la carte, le candidat ne sera pas autorisé à accéder à la salle du concours.

- ✓ Au début de l'épreuve d'examen, l'étudiant doit rejoindre la place qui lui a été destinée, de garder le silence et de se débarrasser des documents non autorisés.
- ✓ Sauf spécification contraire de la part de l'enseignant auteur du sujet de l'épreuve, l'usage des calculatrices programmables est interdit.
- ✓ Aucun échange d'accessoires (Calculatrice, Stylos, Blanco, etc...) entre étudiants ne sera autorisé lors de l'épreuve.
- ✓ L'usage des <u>écouteurs et des téléphones portables est strictement interdit</u>



- ✓ Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première demie heure ;
- ✓ Tout candidat quittant la salle avant la fin des épreuves devra obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie (même si elle est blanche) ;
- ✓ Toute indication du nom hors de l'emplacement prévu, signes distinctifs de reconnaissance sur la copie...peut être considérée comme une tentative de fraude.
- ✓ Les candidats reconnus punissables pour **fraude ou tentative de fraude sont exclus du concours** et passibles de sanctions disciplinaires.